

## AVIS IMPORTANT

Pour satisfaire aux exigences techniques de la publication du journal LE TRAVAIL, nos correspondants sont priés de nous faire parvenir leurs communiqués au plus tard le mardi midi à Montréal.



Vol. XXXI — No. 20

Ottawa, 24 juin 1955

Dans ce  
numéro

Un ouvrier a-t-il  
le droit de quitter  
son emploi ?

(Lire à ce sujet les commentaires de M. Gérard Picard, en pages 4 et 5, en marge des événements de Shawinigan)

A la CIL de McMasterville

# LES DROITS D'ANCIENNETE SONT L'ENJEU DE LA GREVE

## L'action politique une nécessité

Il ne s'agit pas ici d'un plaidoyer pour défendre l'attitude de la CTCC qui décidait de mettre sur pied son organisme d'Action politique, mais bien de souligner certains faits qui démontrent la nécessité de l'éducation politique dans notre pays.

Le 8 juin dernier, l'Institut Canadien de l'Opinion publique, mieux connu sous le nom de poll Gallup, demandait aux Canadiens ce que représentait pour eux le parti conservateur: 38 p. 100 des personnes interrogées ont pu fournir une réponse encore que certaines expressions dénotent une complète ignorance de la doctrine du parti conservateur.

Par ailleurs, 62 p. 100 des personnes interrogées déclarent n'avoir aucune notion de ce qu'est le parti conservateur.

Une semaine plus tard, la même question était posée aux Canadiens concernant le parti CCF: 62 p. 100 des personnes interrogées restent sans réponse tandis que les autres fournissent des réponses diverses assez proches de la vérité: socialisme, partage des richesses, ami des ouvriers, étatisme, etc.

Il découle de ces sondages qu'une faible partie de la population possède une idée assez claire de l'idéologie des partis politiques en présence, le parti CCF étant le mieux connu à ce sujet: sans doute parce que les vieux partis ont plusieurs points en commun et diffèrent de peu quant à leur doctrine.

Mais cela suffit à expliquer qu'une très grande portion des citoyens se désintéresse de la chose publique: les gens ne vont pas voter parce qu'ils ne connaissent pas les partis en lice et s'ils vont voter, c'est simplement pour suivre le courant et se laisser entraîner par le parti qui aura déployé le plus de vigueur et de puissance dans sa propagande électorale: presse, radio, télévision.

Mais les grands problèmes, les questions en jeu, les idées à approuver ou à rejeter, restent dans l'ombre, sont oubliés, sont inconnus.

C'est pourquoi il faut faire l'éducation politique des citoyens.

L'orientation et l'action s'imposent du fait que les masses, parce qu'elles sont indifférentes ou ignorent les problèmes en jeu, ont besoin d'être orientées, dirigées et placées en face de doctrines et de propositions qu'elles appuieront, et dont elles exigeront la réalisation.

Fernand BOURRET.

Lundi matin, le 20 juin, à six heures, les quelque 450 ouvriers à l'emploi de la Canadian Industries Limited à McMasterville, ont quitté le travail par suite de l'échec des négociations post-arbitrales qui duraient depuis plus de 15 jours. Pas un seul travailleur ne s'est présenté pour reprendre le travail, tandis que les ouvriers des quarts de nuit ont quitté l'usine pour ne plus y retourner.

Quelques heures plus tard, les grévistes se sont rendus en masse à la salle paroissiale qui servira de quartier général pendant toute la durée de la grève. L'assemblée, au cours de laquelle on a mis sur pied l'organisation du piquetage, a duré tout l'avant-midi. M. Maurice Vassart, organisateur de la Fédération des Travailleurs

de l'Industrie chimique, a expliqué les développements survenus entre la dernière assemblée générale du syndicat et la déclaration de grève.

"Si les ouvriers de la C.I.L. ont déclaré la grève", a déclaré M. Vassart, "c'est d'abord et avant tout pour obtenir de la compagnie qu'elle respecte les états de service des employés dont certains comptent jusqu'à quarante années à son emploi. La Compagnie veut obtenir le droit de mettre les travailleurs à pied, dans certains cas, sans aucune considération pour leur ancienneté dans l'usine. Cela constituerait un recul par rapport aux ententes déjà établies entre le Syndicat et la Compagnie; un tel recul est inacceptable pour les ouvriers."

M. Vassart a encore précisé que les négociations post-arbitrales avaient été officiellement rompues vendredi matin et que la grève devenait légale le même jour.

En plus de ce problème d'ancienneté et de mises à pied, deux

autres points de moindre importance restent en litige. Le premier touche une augmentation de 5% sur les salaires que les ouvriers demandent à compter du 12 juin tandis que la Compagnie ne voudrait la payer qu'à compter du 1er novembre prochain.

Enfin, la Compagnie voudrait signer un contrat pour une durée de 18 mois. Le Syndicat objecte qu'une telle période de temps est illégale, qu'elle ne serait pas reconnue par la Commission de Relations ouvrières; il s'en tient à une durée d'une seule année.

Dès lundi matin, les grévistes avaient établi à toutes les entrées de l'immense terrain de la compagnie leurs lignes de piquetage, dont certaines se trouvent situées à plus d'un mille de la suivante.



A 6.00 a.m., lundi dernier, les grévistes de la CIL à McMasterville montaient la garde aux portes de l'usine.

## SAINT-HYACINTHE

# Deux syndiqués sont candidats à l'échevinage

Deux vétérans du syndicalisme dans St-Hyacinthe ont décidé de se porter candidats à l'échevinage lors des prochaines élections municipales qui auront lieu dans St-Hyacinthe au début de juillet.

Cette nouvelle nous a été



M. Léonard Pilon



M. Roland Daudelin

communiquée en fin de semaine, lors de notre passage dans cette ville à l'occasion du congrès des Fédérations de la Chaussure et du Vêtement.

## Deux syndiqués

Par une coïncidence qu'on ne manquera pas de souligner en certains milieux, les deux candidats ouvriers sont deux grévistes de la Penman's: il s'agit de M. Léonard Pilon, président du Syndicat National du Tricot depuis trois ans et ancien vice-président du Conseil Central de St-Hyacinthe; M. Pilon avait agi auparavant comme secrétaire de son syndicat pendant huit ans. Bien connu dans le quartier qu'il habite depuis 27 ans, M. Pilon fut l'un des membres fondateurs de la Caisse Populaire de St-Hyacinthe et est propriétaire depuis plusieurs années.

De son côté, M. Roland Daudelin qui se présente comme candidat à l'échevinage dans le quartier No 2 n'occupe pas présentement de poste dans l'exécutif du syndicat du Tricot dont les membres sont actuellement en grève, mais c'est lui qui a charge du comité de secours pendant la grève et ce seul titre lui vaut la confiance et le respect de tous les travailleurs. M. Daudelin a déjà été président du Syndicat National du Tricot et est un ancien président du Conseil Central de St-Hyacinthe. Membre de plusieurs associations, M. Daudelin, est directeur de la Caisse Populaire de St-Hyacinthe, membre actif du mouvement Lacordaire et sur la recommandation de Son Excellence Mgr Douville, évêque de St-Hyacinthe, c'est lui qui représente les travailleurs sur le Comité du Service Social du diocèse de St-Hyacinthe.

## Pourquoi ils sont candidats

La constitution du Conseil Central de St-Hyacinthe défend à l'organisme comme tel d'appuyer tel ou tel candidat ou tel ou tel parti mais elle ne lui défend aucunement de prendre partie pour ou contre tel projet ou telle doctrine.

D'autre part, les membres du Conseil Central, comme individus, sont libres de leur allégeance politique mais ne peuvent en-

gager leur organisme dans des luttes électorales.

Mais un comité de citoyens formé de syndiqués a prié MM. Pilon et Daudelin de se présenter candidats à l'échevinage parce que la population ouvrière de St-Hyacinthe, soit environ 80 p. 100 de la population, désire être représentée au conseil municipal.

Le sort a voulu que deux grévistes de la Penman's soient choisis comme candidats parce que MM. Pilon et Daudelin remplissaient exactement les conditions requises pour représenter les ouvriers à l'Hôtel de ville de St-Hyacinthe: tous les deux ont la confiance du milieu dans lequel ils habitent et tous les deux remplissent les exigences de la charte de la ville de St-Hyacinthe quant au cens électoral.

## Contre personne pour des réalisations

Les deux candidats ouvriers ne se présentent contre aucun groupe, aucun clan mais ils veulent simplement prendre la place qui appartient aux travailleurs dans la conduite des affaires publiques tout en ne négligeant aucun de leurs devoirs de syndiqués et en ayant comme premier objectif, le succès de la grève actuellement en cours.

Les deux candidats veulent que les ouvriers aient droit de cité au conseil municipal de St-Hyacinthe.

L'an dernier, le Conseil Central de St-Hyacinthe avait présenté un mémoire aux autorités municipales demandant que l'on accorde une représentation aux syndiqués sur la Commission industrielle parce que ce sont les ouvriers qui pourront bénéficier ou souffrir du fait de la venue d'industries nouvelles dans St-Hyacinthe.

On avait alors répondu que ce n'était pas l'affaire des ouvriers parce que cela entraînerait des dépenses que ne peut supporter un ouvrier. Et l'on avait adopté un règlement en vue de restreindre cette commission aux seuls échevins.

Depuis ce temps, les syndiqués ont découvert que cette Commission dispose pour ses dépenses d'un budget de plusieurs milliers de dollars.

(Suite à la page 6)



A l'ouverture du congrès de la Fédération Nationale de la Chaussure, on remarquait, MM. Eugène Rancourt, secrétaire; Adalbert April, président de la Fédération; Robert Flibotte, président du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Saint-Hyacinthe et M. l'abbé Geo.-H. Cournoyer, aumônier de ce dernier syndicat.

## SAINT-HYACINTHE

### La Fédération de la Chaussure ne veut pas de fusion mais est prête à collaborer

La Fédération Nationale de la Chaussure qui tenait son congrès annuel à St-Hyacinthe en fin de semaine dernière, s'est prononcée contre tout projet de fusion syndicale qui engloberait la CTCC dans un organisme géant mais elle a accepté l'idée de la formation d'un cartel avec les autres centrales syndicales sur les questions économiques et les revendications à formuler auprès des organismes gouvernementaux.

Le congrès qui se tenait sous la présidence de M. Adalbert April groupait 51 délégués représentant 17 syndicats affiliés à la Fédération.

Tous les officiers sortant de charge ont été réélus à leur poste respectif: M. Adalbert April, réélu président; P. H. Thomasin, des Trois-Rivières, 1er vice-président; Philius Perron, de Montréal, 2e vice-président; Florent Boisvert, de Sherbrooke, 3e vice-président; Eugène Rancourt, de Québec, secrétaire, et Joseph Bérard, secrétaire-trésorier; J.-M. Savoie, directeur pour la section des Fibres, et Mlle Suzanne Racine représentant l'élément féminin.

En plus d'étudier le rapport présidentiel et celui du secré-

taire, les délégués ont adopté plusieurs résolutions portant sur la régie interne de la Fédération et sur la politique du mouvement en général.

Par exemple, les délégués veulent que la Fédération soit la partie co-contractante au décret de la tannerie au lieu des syndicats pris individuellement; enfin les délégués ont décidé de former un comité de trois membres dont la mission sera de tenter un rapprochement avec les dirigeants de l'Association des manufacturiers de chaussures en vue d'en venir à un règlement sur les questions actuellement en litige et afin de mettre fin à la campagne d'obstruction conduite actuellement contre le syndicalisme dans la chaussure.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. FA. 3694



Une intervention de M. Philius Perron, délégué de Montréal, au congrès de la chaussure à Saint-Hyacinthe.

# ON VEUT DES REFORMES DE STRUCTURES DE LA CTCC

## Une demande de la Fédération des travailleurs de l'Industrie des produits chimiques

Les employés de l'industrie des produits chimiques se réunissaient en fin de semaine à Farnham pour leur 2ème congrès annuel.

Par des résolutions précises, les congressistes ont approuvé entièrement et unanimement le rapport du président, le confrère Emile Hébert.

Dans son rapport, le président esquissait les luttes que cette jeune fédération a eu à soutenir cette année tout en soulignant tout spécialement que cette épreuve a permis de constater, le courage et la détermination de quelques-uns, les grévistes, et l'esprit de solidarité qu'on retrouve à tous les échelons de la Fédération et du mouvement syndical.

Il soulignait en outre les nécessités de l'organisation pour la fédération qui soutient de ses deniers les programmes conjoints avec les autres corps tout spécialement dans le centre de Montréal.

Comme la question de fusion apparaissait dans ce rapport, le congrès par la résolution suivante a complètement endossé son président:

"Que le congrès de la Fédération des Produits Chimiques réclame du prochain congrès de la C.T.C.C. qu'elle apporte des changements radicaux dans la structure de la C.T.C.C. en vue de mieux servir les intérêts des travailleurs, et le présent congrès réclame une plus grande centralisation administrative et du personnel, centralisation qui doit être contrebalancée par une plus grande participation des travailleurs à la direction du mouvement à tous ses paliers."

Il était question d'une fusion avec la Fédération de la Métallurgie et celle des Mines, mais les congressistes ont préféré attendre ce qui viendra des changements de structure dont on parle depuis quelque temps. Et comme le soulignait le président "Il est certain que si les changements ne sont pas apportés par la C.T.C.C., à sa structure, la fusion des trois fédérations deviendra plus urgente et nous devons être prêts à faire le dernier stage".

Les ouvriers des produits chimiques ont aussi à étudier le passage suivant du rapport du Président. Ils ont par la suite approuvé:

"Puisque nous parlons de structure, je voudrais suggérer au congrès d'étudier le grave problème de l'unité ouvrière au Canada. La fusion projetée entre le Congrès Canadien du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a fait couler beaucoup d'encre récemment. Il est certain que si cette fusion se fait, elle

aura d'énormes répercussions sur l'avenir même de la C.T.C.C., et tout ce problème devra être étudié à son prochain congrès."

Après un exposé sur le salaire garanti par Me Marc Lapointe, le congrès ayant saisi le magnifique exposé fait et les répercussions qui pourraient être d'intérêt pour les ouvriers canadiens, a appuyé une résolution qui se lit comme suit:

"Le présent congrès de la Fédération accepte le principe du salaire annuel garanti, mandate l'exécutif pour faire, au plus tôt une étude approfondie de son application dans l'industrie chimique et de transmettre à tous les syndicats les conclusions de son étude ainsi que des recommandations pour inclure dans les projets d'amendements des demandes de salaire annuel garanti."

Inutile de souligner que les congressistes ont aussi endossé totalement leurs confrères de McMasterville par une résolution non équivoque: "Que le congrès appuie moralement et financièrement les employés de McMasterville dans la lutte sur l'ancienneté et que dans l'éventualité d'une grève demande aux autorités de la fédération et de ses corps affiliés de lui accorder leur appui complet.

L'élément anglais joue un grand rôle dans certains des corps affiliés à cette fédération et voici une résolution qui, adoptée unanimement, pose encore une fois le problème du journal anglais pour nos confrères de langue anglaise:

"This convention takes steps to insure that all its affiliated members be given a square deal with the English newspaper concerned that this resolution of importance to a possibility of 8 to 9,000 members of the C.C.C.L. be kept abreast of what is transpiring in different industries of the province, so that they will better understand their own problems. That action be taken immediately to put through a motion that has been voted and approved at the last C.C.C.L. convention."

Le rapport de l'agent d'affaires, le confrère Maurice Vassart, a été passé au crible, et tous les congressistes ont été unanimes à reconnaître le travail accompli. Après les élections, M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., a adressé la parole aux congressistes dans les deux langues.

**ELECTIONS** — La plupart des anciens officiers ont été réélus. Voici la liste des dirigeants de la fédération pour la prochaine année:

Président, le confrère Emile Hébert, (Shawinigan); 1er vice-président, le confrère Armand Laurier (McMasterville); 2e vice-président, le confrère Philip Borgan (Farnham); secrétaire, le confrère Paul Desaulniers (Shawinigan); trésorier, le confrère Henri Therrien (Shawinigan).

SHERBROOKE

## UNE RESOLUTION DES METALLOS AU CONGRES DE LA CTCC

Elle demandera des réformes de structures et des réformes administratives au congrès de la CTCC — On veut que la C.T.C.C. continue son action politique en vue de la stabilité économique et du plein emploi — Une assurance-santé nationale réclamée

La Fédération nationale de la Métallurgie a adopté en fin de semaine une résolution qui sera envoyée au congrès annuel de la C.T.C.C. à Québec, en vue d'étudier la réforme de structure et la réforme administrative de la CTCC si l'on veut que cet organisme continue efficacement sa mission.

Le congrès qui avait lieu à Sherbrooke en fin de semaine s'est également prononcé en faveur d'un système d'assurance-santé nationale et, par contre, ne croit pas que le système de salaire annuel garanti négocié dernièrement dans l'industrie de l'automobile soit le remède

à tous les maux actuels.

Les délégués ont donc réclamé que la C.T.C.C. continue son action politique afin que l'on assure la stabilité économique, le plein emploi en vue d'obtenir un régime économique qui sauvegarde les prérogatives de la personne humaine.

### Les structures de la C.T.C.C.

Comme résolution concernant la réforme de structure de la CTCC est d'un intérêt général que tous les délégués au congrès auront à la discuter et à l'apprecier, nous la publions dans son texte intégral:

**CONSIDERANT QUE** depuis la fondation de la C.T.C.C., le syndicalisme de la province a considérablement évolué,

**CONSIDERANT QUE** la C.T.C.C. doit, pour continuer efficacement sa mission, évoluer au même rythme,

**CONSIDERANT QUE** l'action syndicale requiert de plus en plus une organisation perfectionnée,

**CONSIDERANT QUE** les structures actuelles du mouvement sont un obstacle à un syndicalisme plus dynamique.

**CONSIDERANT QUE** les per capita versés aux différents corps supérieurs grèvent considérablement les budgets des syndicats membres de la C.T.C.C.,

**CONSIDERANT QUE** les argents dépensés pour des services et les salaires du personnel pourraient servir plus efficacement,

**CONSIDERANT** de plus que les structures actuelles amènent souvent un doublement des services et de personnel sans pour autant améliorer les services aux membres des syndicats,

**CONSIDERANT QU'**un syndicalisme dynamique requiert l'unité de ses membres et leur cohésion dans la pensée et l'action,

**CONSIDERANT** l'impossibilité où se trouvent les syndicats et les

corps supérieurs à cause de leurs ressources inadéquates, d'assurer à leurs syndicats les services qu'ils sont en droit de s'attendre,

**CONSIDERANT QUE** dans un mouvement démocratique, les responsabilités de direction doivent reposer sur le plus grand nombre de dirigeants possible,

**CONSIDERANT QUE** chaque ouvrier de n'importe quel syndicat affilié a droit au maximum de protection de la part de la C.T.C.C.,

Le Congrès de la Fédération de la Métallurgie décide de faire parvenir au congrès de la C.T.C.C. les considérants ci-haut mentionnés et la résolution suivante:

Qu'au Congrès de la C.T.C.C. de 1955, la réforme de structure et la réforme administrative du mouvement soient étudiées, en vue d'améliorer la vie syndicale dans les syndicats, les fédérations, les conseils centraux, la C.T.C.C. et les services auxquels les membres ont droit du fait du paiement d'une cotisation mensuelle.

Le salaire annuel garanti

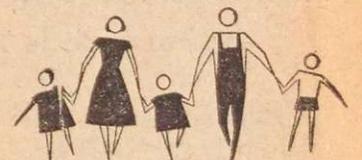
Les délégués ont aussi étudié la question du salaire annuel garanti. D'après le rapport présenté par M. Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération, la formule négociée dans l'industrie de l'automobile n'a rien d'annuel ni de garanti puisque la garantie ne couvre que 26 semaines à 60 p. 100 du salaire: ce ne serait qu'un bénéfice marginal possible de négocier dans les industries saisonnières comme les chantiers maritimes. C'est

à la suite de ce rapport que le congrès a adopté la résolution demandant à la C.T.C.C. de poursuivre son action politique.

Les élections

La plupart des officiers sortant de charge ont été réélus à leur poste: MM. Adrien Plourde a été réélu président; S. T. Payne, 1er vice-président; Philippe Lepage, 2e vice-président; Hérard Hébert, 3e vice-président; Onias Savard, secrétaire, et Jean Dion, trésorier.

**PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**

# COMMENT S'EXPLIQUE LE CONFLIT DE SHAWINIGAN ET COMMENT IL EST POSSIBLE DE LE RESOUDRE

## M. Barrette veut que les ouvriers retournent au travail

Dans un télégramme adressé au président du Syndicat de la Belgo, M. Antonio Barrette, ministre du Travail, dit que selon lui, les ouvriers font une GREVE qui est ILLEGALE. On verra ci-contre, la réponse de M. Picard à M. Barrette.

CANADIAN PACIFIC TELEGRAPHS  
Quebec, Que., June 15/55 1108 AM

F. Brulé, président Syndicat national  
Employés de la Pulpe et du Papier  
Shawinigan Falls, Qué.

Les employés de la Consolidated Paper Corporation Limited division Belgo de Shawinigan Falls sont en grève depuis quelques jours. Il appert que la grève a commencé au cours des négociations et qu'elle est illégale stop. Vous savez que l'illégalité est contraire aux meilleurs intérêts de tous les intéressés stop. Avant que cette grève regrettable ne s'aggrave je vous demande amicalement de vouloir bien expliquer toute la situation aux membres de votre syndicat stop. Auriez-vous l'obligeance de faire tout en votre pouvoir pour que les employés retournent au travail et pour que ces difficultés puissent être réglées légalement et avec justice règlement auquel il me fera plaisir de coopérer stop. Copie de ce télégramme est adressée à M. Philippe Lessard président Fédération Québec

Antonio BARRETTE  
Ministre du Travail.

MD 1246 PM  
REPOSE:

Hon. Antonio Barrette  
Ministre du Travail  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Votre telegramme re: différend Consolidated Paper reçu stop. Ce texte a été remis au Président général de la C.T.C.C. Gérard Picard lequel communiquera avec vous à ce sujet

William BRULE, Président,  
Syndicat Papier Belgo.

Voici le texte intégral de la lettre que faisait parvenir mercredi dernier, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. à l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail. Dans cette lettre, M. Picard met en lumière les conditions du retour au travail des employés. Enfin il précise qu'il ne s'agit nullement d'une grève des employés mais de l'abandon volontaire de leur emploi par les travailleurs. "Le geste de démission, dit M. Picard peut être aussi bien posé par un groupe tout comme par une seule personne et ce geste collectif peut aussi bien être posé pendant la durée de la convention que pendant les négociations et pendant l'arbitrage.

Enfin, M. Picard ajoute que les syndiqués de Shawinigan, en accord avec la politique de leur Fédération et celle de la C.T.C.C. sont opposés au travail de production le dimanche dans les papeteries.

### Texte de la lettre de M. Picard

Shawinigan Falls, 15 juin 1955

Honorable Antonio Barrette,  
Ministre du Travail,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec, P.Q.

Monsieur le ministre,

Le président de la Fédération du Papier (C.T.C.C.), M. Philippe Lessard, et le président du Syndicat du Papier (F.P.P.-C.T.C.C.), M. William Brulé, m'ont remis le texte du télégramme que vous leur avez fait parvenir hier à Shawinigan. Je regrette n'être pas d'accord avec le point de vue que vous exprimez tout en me rendant compte que votre

Dans une lettre adressée au Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, M. Gérard Picard précise la nature du conflit actuellement en cours dans les papeteries de Shawinigan et de Grand'Mère et explique comment il est possible de le résoudre. Les travailleurs ne veulent pas du travail de production le dimanche dans les papeteries — Du point de vue légal, un employé possède toujours le droit de quitter volontairement son emploi — La signature d'une convention est la condition posée pour le retour au travail.

démarche est faite en vue de chercher une solution au différend actuel entre la Consolidated Paper Corporation et les employés de ses moulins de Shawinigan (Belgo) et Grand-Mère (Laurentide).

### Geste illégal de la compagnie

Il convient, je crois, de rappeler ici que si un groupe important des employés de la Compagnie à Shawinigan et à Grand'Mère ont décidé de quitter le travail c'est que la Consolidated Paper Corporation a décidé, par ses gérants locaux, de rompre brusquement les négociations et d'afficher ses décisions quant aux augmentations de salaires et à la date où elles seraient mises en vigueur. Ce geste est de toute évidence, illégal tant du point de vue des négociations que du point de vue de modifications à des conditions de travail sans le consentement des intéressés. De plus, ce geste indique que la Compagnie a décidé d'ignorer les syndicats accrédités qui représentent les travailleurs des moulins de Shawinigan et de Grand'Mère.

La Consolidated Paper Corporation et vous-même avez émis la même opinion légale au sujet de la nature du différend actuel. Nous pouvons difficilement admettre que ces opinions puissent avoir la valeur d'un jugement d'une Cour régulière de justice. La constitutionnalité de la Loi des relations ouvrières, dans certaines dispositions, est loin d'être définitivement établie et si une cause doit être faite elle pourra peut-être clarifier plusieurs des points en discussion. Lorsque les Grands Magasins de l'Ouest de Montréal ont décidé d'ouvrir leurs portes les jours de fêtes religieuses d'obligation, ils le faisaient en sachant que tout cela était contraire à un règlement municipal de Montréal mais en prétendant que ce règlement n'était pas constitutionnel. Personne, au gouvernement, ne s'est aventuré à donner une opinion légale sur ce litige avant qu'il ne soit devant la Cour.

Dans un autre cas, selon les journaux, près de trois à quatre mille personnes ont été mises à pied à Montréal lorsqu'il fut décidé d'appliquer la Loi des Liqueurs. Personne, au gouvernement, ne s'est aventuré à soutenir qu'en effet trois à quatre mille employés vivaient depuis longtemps dans l'illégalité à Montréal et personne ne l'a nié non plus.

### Le travail du dimanche

Sur un autre point de toute première importance, le gouvernement s'intéressera sans doute aux négociations qui ont été conclues dans certains moulins de papier de la province et au sujet desquelles le gérant du moulin de Grand'Mère a déclaré qu'il existait une entente extra-contractuelle où les parties se seraient mises d'accord pour permettre la production du papier le dimanche. Cette nouvelle court sur toutes les lèvres dans la région. Une enquête sérieuse s'impose sur cette question parce qu'il s'agirait d'une conspiration en vue de violer la loi du dimanche. Ici même, on a demandé à des dirigeants syndicaux de s'entendre afin de permettre la production du papier le dimanche, ce qui a été refusé. Il y a là une discussion reliée au différend actuel. Nos syndicats du papier, notre Fédération du papier et la C.T.C.C. elle-même ont toujours été opposés au travail du dimanche dans les moulins de papier.

Dans le différend qui nous occupe, et même si la suggestion ne lui plaît pas, la Consolidated Paper Corporation a un recours qui lui est tout indiqué par la procédure de griefs de la convention collective expirée, dont les dispositions sont continuées jusqu'à la signature de la nouvelle convention. La Compagnie, en conséquence, doit formuler son grief officiellement et suivre la même procédure que les travailleurs doivent eux-mêmes suivre lorsqu'ils ont des griefs.

### Conditions du retour au travail

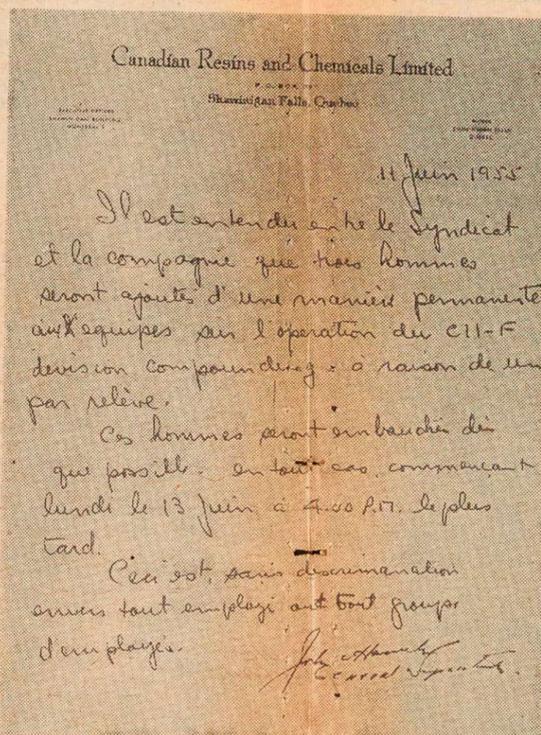
Depuis que je suis arrivé à Shawinigan et à Grand'Mère, je m'efforce de comprendre le différend qui existe entre la Consolidated Paper Corporation et un grand nombre de travailleurs des moulins de Shawinigan et Grand-

Mère. Je me rends compte que les travailleurs insistent pour que leur retour au travail ne soit effectué qu'après la signature d'une convention collective de travail. Peut-on songer à cette solution, dans le cadre de nos lois du travail? Je le crois.

Votre télégramme indique que vous ne voyez d'autre solution au conflit actuel que le retour au travail. Cette alternative a été rejetée par les assemblées.

J'ai expliqué aux travailleurs que tous leurs dirigeants seraient heureux que le différend actuel soit réglé et que les diverses alternatives qu'ils devaient examiner étaient les suivantes:

- 1— Le retour au travail pur et simple;
- 2— Le retour au travail après avoir négocié avec la Compagnie une entente prévoyant que tous les travailleurs seraient repris immédiatement à leurs occupations, sans représailles;
- 3— Une tentative de négocier en même temps les conditions de retour au travail et une convention collective;



Voici un photostat de l'entente signée la semaine dernière par la Cie Canadian Resins de Shawinigan confirmant le règlement de trois griefs.

4— Donner leur démission comme employés de la Compagnie, afin de briser le lien légal qui paraît compliquer le présent litige et charger les syndicats de négocier immédiatement la prochaine convention collective de travail.

La première alternative, suggérée dans votre télégramme, a été rejetée, il y a déjà plusieurs jours, à l'unanimité des assemblées des travailleurs intéressés.

La deuxième alternative paraît possible, si l'on s'en rapporte à une opinion donnée par vos conciliateurs. L'un d'eux a affirmé qu'il y avait accord de principe sur ce point avec la Compagnie et qu'il semblerait relativement facile d'en arriver à un accord sur un texte définitif. Par ailleurs, la Consolidated Paper a fait parvenir à chaque travailleur une lettre qui se termine comme suit:

"si vous revenez travailler et remplissez vos devoirs à la satisfaction de votre contremaître, tel que vous le faites habituellement, il ne surviendra aucun changement dans votre état de travail."

Cette deuxième alternative a également été rejetée à l'unanimité par les assemblées des travailleurs intéressés.

La troisième alternative ne peut être appliquée parce que la Compagnie a indiqué clairement, par lettre, qu'elle s'en tenait à l'alternative précédente. D'ailleurs, d'après son opinion sur la légalité du différend actuel, il est évident qu'une rencontre des parties ne ferait que provoquer une discussion sur l'aspect légal du litige et qu'il y aurait désaccord.

### Un employé peut quitter son emploi

Reste la quatrième alternative. Tout employé peut donner sa démission et abandonner son emploi, s'il le juge à propos, tout comme un employeur peut décider fréquemment de mises à pied, de suspensions ou de congédiements. Le geste de la démission peut être posé par un groupe tout comme par une seule personne. Ce geste collectif peut tout aussi bien être posé pendant la durée d'une convention collective que pendant les négociations ou pendant un arbitrage.

L'employeur doit alors remettre à chacun sa paye, le montant dû concernant les vacances payées, les montants versés dans le fonds de pension, s'il en existe un, et son livret d'assurance-chômage. L'employé sait, cependant, qu'il n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage pour une certaine période de temps. Si les employés estiment que l'employeur ne peut les remplacer à leurs occupations respectives, ils peuvent confier à leur syndicat le soin de négocier en leur nom les conditions selon lesquelles ils pourront reprendre le travail. En agissant ainsi, les travailleurs syndiqués effacent tout doute quant à la légalité de leur situation et il ne peut être question de grève ni de piquetage puisqu'ils n'ont qu'à attendre les résultats des démarches auprès d'un employeur qui désire de la main-d'œuvre syndiquée. Ce fait est fréquent dans l'industrie de la construction. Les syndicats sont alors des réservoirs de main-d'œuvre et les entrepreneurs, même ceux qui n'ont aucun employé, négocient chaque année les salaires et conditions de travail à observer lorsqu'ils exécuteront des contrats de construction. Les syndicats leur fournissent en temps et lieu les employés dont ils ont besoin.

À Shawinigan et à Grand'Mère, les travailleurs ont choisi de recourir à cette alternative, ce qui les dispense de l'obligation de recourir à la conciliation et à l'arbitrage et ce qui peut leur permettre de tout régler aux négociations directes. Il n'est pas nécessaire que tous les travailleurs démissionnent comme employés; il suffit qu'un nombre suffisamment représentatif décide de le faire.

Et même si la Compagnie demandait à la Commission de relations ouvrières de révoquer le certificat de reconnaissance du syndicat et obtenait cette faveur, la situation resterait la même parce

que, comme vous le savez, rien dans la loi n'exige de détenir un certificat de reconnaissance pour négocier et conclure une convention collective de travail. De nombreuses conventions collectives existent dans la province et ailleurs au pays sans avoir été précédées par l'émission d'un certificat de reconnaissance.

Cette alternative ne saurait s'appliquer dans toutes les entreprises; mais, dans celles où la main-d'œuvre ne peut être remplacée facilement, c'est un moyen légal d'assurer des négociations de bonne foi. Les travailleurs de Shawinigan et de Grand'Mère ont décidé de démissionner individuellement comme employés de la Consolidated Paper et l'ensemble de ces démissions sera remis incessamment à la Compagnie. Les syndicats resteront disposés à reprendre les négociations directes en aucun temps, et à une fois la convention collective signée, il ne restera qu'à rédiger un bref règlement visant à réinstaller chacun des travailleurs dans tous ses droits, avec l'effet rétroactif nécessaire.

Cette alternative, j'admets, n'est peut-être pas à conseiller comme règle générale à suivre, surtout pendant la durée des conventions collectives, mais lorsqu'un employeur rompt les négociations, refuse de reconnaître pleinement un syndicat, ou se prépare à lui faire subir de longs délais de conciliation et d'arbitrage, les syndicats et leurs membres doivent se protéger dans le cadre de nos lois, même si les méthodes employées ne plaisent pas, et même si le grand patronat est susceptible de s'inquiéter chaque fois qu'une assemblée générale des membres sera tenue.

Le bon jugement des travailleurs est une garantie qu'ils ne songent pas à abuser de la situation.

Je m'excuse, monsieur le ministre, d'avoir exposé aussi longuement la situation à Shawinigan et à Grand'Mère, mais j'ai cru devoir le faire pour mieux situer le conflit actuel.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments, et croyez-moi,

Votre tout dévoué,  
GERARD PICARD,  
président général C.T.C.C.

## DISPONIBLES

800 ouvriers  
travailleurs et consciencieux  
pour produire  
800 tonnes  
de papier journal par jour

L'employeur devra  
fournir des références  
à la satisfaction  
des employés.

S'adresser à 537, 5e rue  
Shawinigan

(N. B. Pas de travail le dimanche)

Douches et réfectoire  
abreuvoir à eau froide  
demandés  
ainsi que  
le temps de manger.

## Un cartel syndical pour les négociations dans le vêtement

L'Union des Ouvriers unis de la Confection (Amalgamated Clothing Workers of America), affiliée au C.C.T. et au C.O.I., et la Fédération nationale des Travailleurs du Vêtement, Inc. (C.T.C.C.), ont décidé de collaborer au cours des négociations actuellement poursuivies pour le renouvellement de leur contrat respectif, dans le but d'obtenir une amélioration des conditions des travailleurs de l'industrie du vêtement.

La base de l'accord est qu'aucune des deux unions ne prendra de décision finale, en ce qui concerne le nouveau contrat, sans avoir, au préalable, consulté l'autre organisation.

Les deux contrats viennent à expiration le 30 juin. L'Union des Ouvriers unis de la Confection a soumis le 12 mai dernier, les demandes suivantes à "L'Associated Clothing Manufacturers of the Province of Quebec, Inc."

1. Une augmentation de 10% des salaires actuellement payés aux travailleurs de la zone 1. Pour les travailleurs de la zone 2 et 3, une réduction des heures de travail de 44 à 40, avec la même paye pour les ouvriers payés au temps, et une augmentation de 10% aux ouvriers payés aux pièces.
2. Deux jours de fête légale payés, en addition à ceux déjà prévus dans le présent contrat, et le paiement de tous les jours fériés sur la base suivante: 8 fois le tarif horaire moyen.
3. L'établissement d'un centre médical où les travailleurs de l'industrie pourront se rendre pour des examens médicaux complets. Le prix de ce centre est estimé à environ 1½% du payroll de production, et devra être payé par les employeurs.
4. La deuxième semaine de vacances sera accordée à tous les travailleurs qui sont employés dans l'industrie depuis deux ans.
5. Le paiement des heures supplémentaires sera basé sur les salaires bruts.

Les demandes de la Fédération Nationale des Travailleurs du Vêtement, Inc., sont les suivantes:

1. Réduction de la semaine de 44 à 40 heures, avec pleine compensation, soit 10% du salaire gagné.
2. Etablissement d'un plan de pension, avec contribution exclusive par l'employeur, au montant de 3% du salaire gagné.
3. Deux fêtes supplémentaires payées.
4. Modification de certains articles de la convention, à savoir, article 2: "L'objet et le but de la présente convention", article 3: "Représentation syndicale", article 13: "Congédiement ou Mise à Pied".
5. Certains autres rajustements particuliers à chacun des ateliers.

### JOLIETTE

## Arbitrage dans les services hospitaliers

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre le Syndicat des Employés de l'hôpital St-Eusèbe de Joliette et l'institution du même nom dirigée par les RR. SS. de la Providence, a terminé l'audition de la preuve patronale et a commencé à entendre les raisons invoquées par la partie patronale.

L'on sait que le représentant patronal sur le tribunal d'arbitrage est M. Arthur Matteau, de l'API, tandis que l'arbitre syndical est M. Jean-Paul Morin et le président du tribunal, Me Miquelon, de Québec. Les procureurs de l'hôpital sont Me Claude Lavery, de l'API et Me Robert Tellier, de Joliette, tandis que le syndicat est représenté par M. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération des Services et Noël Lacas, agent d'affaires du Conseil Central de Joliette.

### Les demandes syndicales

Les principales demandes en litige ont trait aux salaires et à la clause de sécurité syndicale. Les employés demandent une augmentation d'environ \$9 par semaine, ce qui porterait le salaire des employés de Joliette au niveau de ceux des employés de Montréal: un infirmier de plus de trois ans d'expérience toucherait un salaire d'environ \$51 par semaine tandis que le salaire moyen des employés féminins serait de \$32 par semaine.

Au sujet de la sécurité syndicale, les procureurs ont déposé plusieurs exhibits pour justifier leur demande d'atelier fermé. Après avoir rappelé que plus de 95% des employés actuels sont membres du syndicat, les procureurs syndicaux ont déclaré que les syndicats sont l'intermédiaire nécessaire non seulement pour promouvoir les intérêts des travailleurs mais aussi pour réaliser une paix sociale fondée sur un juste équilibre entre les parties contractantes.



Un groupe des quelque 50 délégués de toutes les parties de la province qui ont pris part aux délibérations du 19e congrès annuel de leur fédération à Saint-Hyacinthe, vendredi et samedi dernier.

### SAINT-HYACINTHE

## La Fédération Nationale du vêtement étudie le problème du chômage

Au cours des délibérations du 19e congrès de la Fédération nationale du Vêtement à Saint-Hyacinthe, en fin de semaine dernière, les quelque 50 délégués ont principalement étudié le problème du chômage au Canada en général et dans l'industrie du vêtement en particulier.

### La fusion avec le textile

Faisant suite à une recommandation contenue dans le rapport du président de la Fédération, M. Angelo Forte, les délégués ont adopté le principe de la fusion de leur fédération avec celle du

textile en autorisant son exécutif à rencontrer les dirigeants de la Fédération du Textile afin de mettre la chose à point.

### Les résolutions

A la suite d'une longue étude sur le problème du chômage, le congrès de la Fédération du Vêtement a approuvé plusieurs résolutions concernant ce problème. La première demande que tous les chômeurs qui sont disponibles et désirent travailler reçoivent des prestations aussi longtemps qu'on ne leur aura pas fourni du travail. Une autre résolution demande que les fonctionnaires de l'assurance-chômage soient mieux instruits de la loi de l'assurance-chômage afin qu'ils puissent donner de meilleurs avis à ceux qui vont les rencontrer. Enfin, les délégués désirent que l'on mette un frein à l'immigration, tant qu'on n'aura pas assuré un emploi stable aux Canadiens.

ancien Laforest de Montréal, réélu secrétaire.

Tous les délégués au congrès ont assisté à l'assemblée quotidienne des grévistes de la Penmar's, samedi dernier, et ils ont souscrit généreusement au comité de secours aux grévistes MM. Forte et Godin ont adressé la parole pendant que plusieurs ouvriers et ouvrières du vêtement qui ont participé à des grèves dans cette industrie ont apporté des paroles d'encouragement.

## Deux syndiqués

(Suite de la page 2)

Mais que le titre d'échevin est nécessaire pour faire entendre la voix des ouvriers, les ouvriers ont décidé de présenter leurs propres candidats et de faire élire les leurs.

### Période électorale

Il est à noter que se déroule actuellement une campagne électorale dans le but de choisir un nouveau député provincial et dont le dénouement sera connu le 6 juillet prochain; la nomination aux postes à l'échevinage aura lieu le 4 juillet prochain tandis que la votation aura lieu, en cas de contestation, le 11 juillet.

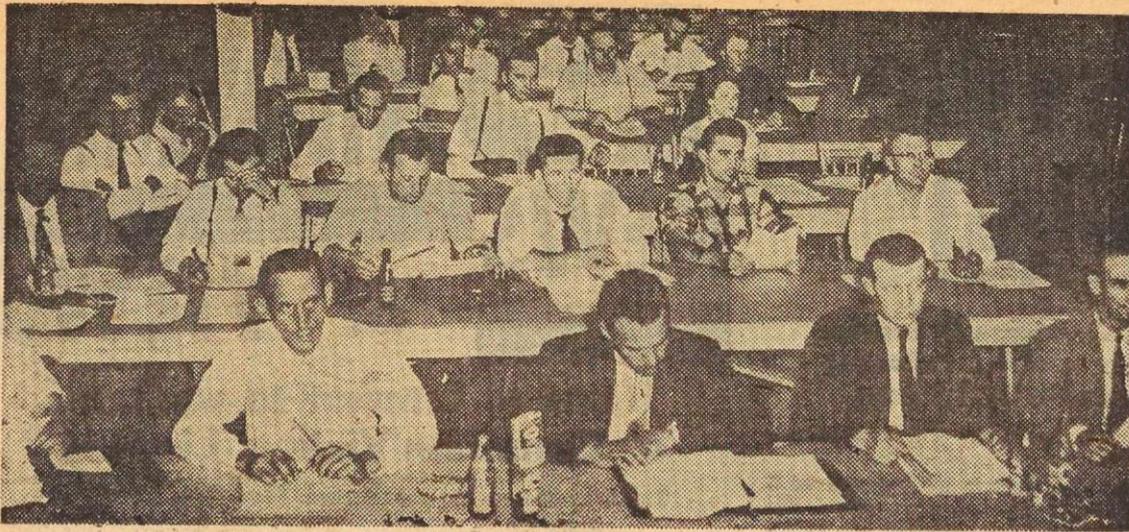
Au moment où nous allons sous presse, les partis politiques en présence se montrent très prudents en face des candidats ouvriers en présence et il ne serait pas très surprenant que les deux soient élus par acclamation.

Les délégués ont aussi adopté une résolution qui sera envoyée au congrès de la CTCC afin que cet organisme organise une "semaine du chômeur", avec un programme détaillé, propre à éveiller l'attention des travailleurs et des autorités sur ce problème, cette semaine devant se terminer par une rencontre avec les autorités fédérales.

### Les élections

Les élections de l'Exécutif de la Fédération ont été tenues sous la présidence de M. Gérard Bruneau et ont donné les résultats suivants: Angelo Forte de Montréal, réélu président; Gérard René de Victoriaville, 1er vice-président; Irma Gagnon de Québec, 2e vice-président; Jean-Noël Godin de Montréal, 3e vice-président; Jean-Claude Leclerc de Victoriaville, réélu trésorier, et Lu-





Un groupe de délégués au récent congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie minière à Asbestos.

## M. Rodolphe Hamel réélu président de la Fédération de l'Industrie Minière

Un vétéran du syndicalisme dans les mines a été réélu président de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière lors de la clôture du 20e congrès de cette importante fédération, samedi dernier à Asbestos.

La plupart des autres officiers de la Fédération ont été réélus par acclamation, un seul poste étant disputé, celui de la 3e présidence de la Fédération.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

### UNE ANNEE DE PROGRES

Dans son rapport présidentiel, M. Rodolphe Hamel a déclaré que l'année qui venait de s'écouler avait été "une année d'avancement raisonnable pour les syndicats de la Fédération: au cours de cette année, de poursuivre le président de la fédération, nous avons maintenu nos échelles de salaires aux plus hauts niveaux de la province et nous avons réussi à faire accepter le principe de la pension de retraite après des procédures qui ont été longues et pénibles.

Le président de la Fédération a félicité tous les syndiqués de la fédération de leur appui total dans cette lutte qui permettra maintenant que le principe est accepté, de demander des améliorations aux plans qui ont été acceptés.

### AUGMENTATION DES EFFECTIFS

Le rapport du bureau fédéral présenté par M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération mentionne avec plaisir le fait de l'augmentation des effectifs de la fédération au cours de l'année qui vient de s'écouler, à cause de l'organisation de nouveaux syndicats, dont celui de l'Opemiska Mine à Chibougamau et de la consolidation des syndicats déjà existants.

Par ailleurs, la fédération a tracé des plans pour poursuivre l'organisation dans les mines, parce que selon les délégués, l'avenir est à l'industrie minière dans la province de Québec et qu'il faut absolument que les travailleurs de cette industrie soient protégés par une organisation syndicale si l'on veut que la prospérité de cette industrie se reflète sur celle de la masse des citoyens.

Le rapport du bureau fédéral mentionne aussi le fait que toutes les procédures intentées par le procureur général de la province contre les grévistes de l'amiante en 1949, ont été retirées et qu'ainsi les cautions ont été libérées.

### LES ELECTIONS

Les élections, sous la présidence du confrère Fernand Bourret,

du journal Le Travail, ont donné les résultats suivants: président, M. Rodolphe Hamel, réélu par acclamation; secrétaire-trésorier, Daniel Lessard, réélu par acclamation; 1er vice-président, Geo. Dionne, de Thetford, réélu par acclamation; 2e vice-président, Armand Larrivée, d'Asbestos, réélu par acclamation; 3e vice-président, Lionel Dion, de Thetford, élu. Les directeurs suivants ont été élus pour représenter leur syndicat sur le bureau fédéral: Asbestos: Fernand Mailhot et Jos. Boislard; Asbestos Corp: J.-M. Samson et R. Fournier; Johnson: Gérard Nadeau, E. Jacques; Flinkote: L.-P. Leblond et B. Poirier; Le Synd. des Empl. Salariés: G.-P. Boucher; East-Broughton: R. Grégoire, D. Grondin; Lime Ridge: E. Beauregard; Montauban: R. Tremblay et L.-G. Morin; St-Basile: Emile Gariépy et Armand Chastenay. Les autres syndicats n'ont pas élu leurs représentants sur le bureau fédéral.

### LES VISITEURS

Au cours du congrès qui s'est déroulé dans le sous-sol de l'église St-Barnabé, les congressistes ont reçu la visite de M. le chan. Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C., de M. André Roy, secrétaire général adjoint de la C.T.C.C. et de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C.. Tous trois ont adressé quelques paroles d'encouragement aux travailleurs de l'industrie minière, de même que M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération.

Au cours du banquet de clôture à la salle St-Isaac-Jogues, sous la présidence de M. Armand Larrivée, président du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante d'Asbestos, ont également adressé la parole aux invités, outre M. l'abbé L.-P. Camirand, M. l'abbé Henri Bellefleur, aumônier du Conseil central de Sherbrooke; M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération; M. Emilien Lafrance, député provincial de Richmond; M. Ernest-O. Gingras, député fédéral, de même que M. le maire Georges Tardif, d'Asbestos, et également membre du syndicat de cet endroit.



De gauche à droite: MM. Léopold Larrivée, vice-président de la Fédération de l'Industrie Minière; Rodolphe Hamel, président; Geo Dionne, 1er vice-président; Daniel Lessard, secrétaire-trésorier.

## Jean Marchand de retour vers le 10 juillet

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. sera de retour au Canada vers le 10 juillet prochain. C'est ce qu'il nous apprend dans une lettre en provenance de Genève et adressée au journal "Le Travail".

L'on sait que M. Marchand est actuellement à Genève où il participe aux délibérations de la Conférence internationale du Travail à titre de conseiller du représentant ouvrier.

Dans sa lettre, M. Marchand ne nous fait pas part de toutes ses activités et des rencontres avec les principaux dirigeants du syndicalisme européen, notamment ceux de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens.

Nous pouvons cependant rappeler que M. Marchand a été interviewé dernièrement sur les ondes de la BBC à Londres et que cette émission a été retransmise au Canada par Radio-Canada. Au cours de cet entretien, M. Marchand avait fait part aux éditeurs de la BBC des motifs de son séjour au London School Economics et décrit brièvement la nature du mouvement syndical libre qu'est la C.T.C.C.

## L'ACTUALITÉ dans les

## CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### Considération pour les ouvriers plus âgés!

Philip M. Kaiser, assistant spécial du Gouverneur Harriman de New-York sur les problèmes concernant la vieillesse a demandé aux Unions, le mois dernier, de coopérer avec les employeurs pour créer des ouvrages pour le bénéfice des personnes âgées. La discrimination basée sur l'âge, a dit M. Kaiser, contre les hommes et les femmes mérite autant d'être condamnée que la discrimination basée sur la religion et la race. Il recommande que les mêmes efforts soient faits pour répondre aux besoins de ces ouvriers que ceux faits dans le cas des femmes et des handicapés.

#### Refus à Moscou!

Cette année les Unions Canadiennes ont été invitées à célébrer le 1er mai à Moscou. La F.A.T., le C.O.I. et la C.T.C.C. ont reçu des télégrammes du Conseil Central des Syndicats Soviétiques. Personne n'enverra de représentants. "Nous ne voulons pas qu'une propagande soit faite pour nos organisations par une idéologie contre laquelle nous sommes invariablement opposés", a déclaré le Secrétaire-trésorier du C.C.T., Donald MacDonald. L'invitation soviétique demandait à chaque congrès d'envoyer quatre délégués pour une visite de 15 jours pour aider "au développement d'une compréhension mutuelle et de relations amicales".

# CIL McMasterville Workers Strike!

Almost 500 workers at the McMasterville Plant of Canadian Industries Limited took strike action Monday morning at six o'clock, following a break-down in post-arbitral negotiations which lasted over 15 days

Not a solitary employee reported for the day shift trick while night shift workers finished their shift and will not return to their jobs. A few hours after the declaration of the strike, the workers assembled in the parochial hall, which will serve as headquarters for the duration of the dispute.

Organization of picket lines was completed during the initial meeting of the strikers on Monday morning.

Maurice Vassart, organizer for the Federation of Industrial Chemical Workers (C.C.C.L.) addressed the overflow meeting.

"If the workers at C.I.L. have declared a strike," said Mr. Vassart, "the reason first and foremost is to have the company respect the length of service of some employees who have served faithfully up to 40 years in the C.I.L. employ."

"The company's attitude is to obtain the right to fire, in certain cases, and without any due consideration, for the employee's accumulated seniority. This, basically, is what the company demands and which is totally unacceptable to the workers."

Mr. Vassart then explained that post-arbitral negotiations officially came to a dead-lock last Friday morning, thus legalizing the calling of a strike the same day.

"In addition to the questions of seniority and firing, there re-

main two other points to be settled.

"The first is an increase of 5 percent in salaries which the workers claim should be retroactive to June 12, while the company does not want the increase to go into effect until November 1, 1955.

"Finally, the company is asking the union to sign a contract of 18 months duration.

"The union replied to this demand by advising the company that the 18-month life of the contract would be illegal and not recognized by the Quebec Labor Relations Board."

A complete coverage of the entire plant with picket lines at all entrances has been set up, with some picket stations being a mile apart.

# Textile Workers Await Move By Company

Rene Gosselin, Quebec president of the National Federation of Textile Workers (C.C.C.L.), said Saturday that his organization is adopting a "wait and see" attitude with Dominion Textile Company, with which they are now in arbitration over wages for the 5,000 employees. He said that unlike Ontario, where the textile labor problem is said to be expensive, Quebec is at present in no danger of seeing strike action.

"Actually, it is still too early to tell whether a strike is in the offing", Mr. Gosselin said. "But in any case, it will depend mostly on the company".

In negotiations now taking place with Dominion Textile Company, the union is asking for a

general wage increase of 10 percent.

President Gosselin claimed the industry is experiencing "a tremendous increase in business".

"It was never better in Quebec" he said, while he admitted that in Ontario it is being "hard hit, especially as a result of strikes in other industries there last year".

He said the average wage in

the industry in Quebec last year was \$1.10 to \$1.12 an hour, although figures quoted by the Dominion Textile Company were higher. "Their figures were taken from just the last few months, when business was exceptionally good and much overtime pay was collected".

He added that a decision on strike action would come in about a month.

## EMPLOYER ATTEMPTS TO FORM "SWEETHEART UNION"

Recently a fact came to life which is not new in the history of unionism, but which shows up the mental neuroses of some employers. Grenon and Sons Limited of Port Alfred, Quebec, upon learning that a group of their employees, wishing to better their salaries and working conditions, were in the process of forming a union. Upon being advised of this situation the employer, without delay, set in motion a plan to frustrate the formation of a union in his plant, and especially being obliged to meeting "union leaders from outside", a favorable local colloquialism.

The next move of Grenon and Sons was to set-up a "sweetheart" association among their employees which would discuss working conditions. Up to the present time meetings have been held and organization work is being carried on.

It is difficult to foretell the results of such a company action as this.

Certainly contestation will be registered at the opportune moment.

If the workers of Grenon and Sons succeed in bettering their salaries and working conditions, it will be due to the employer's fear of a union being organized in his shop. And by this last remark we mean a free and independent bona-fide union and not a "sweetheart association".

The moment the word "union" is uttered, it is the signal for the ragged cry of "communist attack" from the employer.

When this same type of employer is dealing with a union, he is happy and content and very often goes out of his way to throw bouquets at union officials. What is the answer? Unionism is all right for others but not when it attempts to better the plight of his own employees.

When His Holiness Pope Pius XII advocated the formation of Christian Unionism he probably intended to make an exception in the case of Grenon and Sons Limited of Port Alfred.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

### Thumbs Down To Moscow

Canadian trade union congresses this year received invitations to celebrate May Day in Moscow. Telegrams were received from the Soviet Central Council of Trade Unions by the A.F. of L., C.I.O. and the C.C.C.L. None will send representatives. "We don't intend to have our organization used for propaganda purposes by an ideology to which we stand unalterably opposed", said C.C.L. secretary-treasurer Donald MacDonald. The Soviet invitation requested each congress to send four delegates on a 15-day visit to aid in the "development of mutual understanding and friendly relations".

### Consideration For Senior Worker

Philip M. Kaiser, special assistant to New York's Governor Harriman on problems of the ageing, in an address last month called on unions to co-operate with employers in tailoring jobs for the benefit of elderly persons. Discrimination, said Mr. Kaiser, against men and women on the basis of age was as deserving of condemnation as discrimination based on religion or race, he urged that the same effort be made to fit jobs to the need of older workers as

had been done in the case of women and the physically handicapped.

### EXECUTIVE ATTEND CONVENTION

Your Executive Committee and Business Agent, Paul Laframboise, attended the week-end convention held at Sherbrooke: Thursday, Friday and Saturday, June 16, 17 and 18. Information of proceedings of this event are available to all members at the union office. The annual election of officers of The National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) held last Monday night in the union hall took place too late to meet our dead-line, but all members are invited to drop into the union hall and meet the newly elected slate of officers who will guide your union during the next year. At the convention in Sherbrooke last week-end a resolution was passed which advocated the launching of an English edition of "Le Travail." All English-speaking members who are desirous of having their own edition of "Le Travail" are asked to contact their business agent or leave their names and addresses with their union office without delay. This will determine the number of members who would appreciate having their own weekly newspaper printed in their mother tongue.

## Arbitration For Saguenay Workers

After many long months of discussion in an attempt to form a collective labor agreement and which originally submitted in April 1954, the members of the Saguenay Co-operative and the Employees Association of the Co-operative Chain of Saguenay have decided to arbitrate their dispute.

Negotiations followed by conciliation proceedings proved useless and arbitration was applied for and granted.

The union has chosen Lawyer

Rene Boudreau as union arbiter, while Joseph Bouchard will represent the patronal party. Both sides have met in a preliminary encounter, to select a nominee who will act as president of the tribunal, and are awaiting the announcement of an appointment by the Minister of Labor.

It is reasonable to assume that the arbitration meetings will get under way this month and Le Travail will keep its readers informed on progress of this case.

## Linoleum Union Holds Elections

Election of officers for the National Union of Linoleum Workers (C.C.C.L.) were held last week in Montreal, Eugene Dube being re-elected as president. Other officers elected were Maurice Dunberry, vice-president, Andre Belisle, secretary, Gaston Tessier, treasurer, Marguerite Jamieson, directress, Paul Emile Marsolais, Thomas Fraser, Gerard Henrie and Laurier Raymond, directors.

FUMEZ UNE

Player's  
"MILD"



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS  
SAVOUREUSE !

